



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats jeunes

Question écrite n° 99443

Texte de la question

Mme Odette Duriez tient à attirer l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes, au sujet des préoccupations de l'association régionale des missions locales du Nord - Pas-de-Calais concernant l'attribution des allocations CIVIS. Il apparaît effectivement que, compte tenu de l'insuffisance des dotations octroyées, elles ne seront bientôt plus en mesure d'attribuer l'allocation CIVIS, d'un montant annuel maximum de 900 euros, que peuvent recevoir les jeunes respectant leurs engagements. Les conseillers des missions locales risquent, dès lors, d'être en grande difficulté pour expliquer à un jeune le non-versement de l'allocation par manque de moyens. L'association régionale des missions locales demande à ce que les engagements pris soient respectés. Si néanmoins les critères devaient changer, parce que le Gouvernement n'a pas les moyens de sa politique, cette association souhaite que le Gouvernement l'annonce clairement et rapidement. Elle lui demande donc de bien vouloir préciser la position du Gouvernement quant au financement des allocations CIVIS.

Données clés

Auteur : [Mme Odette Duriez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99443

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7206